



Government of Malta
Gvern ta' Malta

BWS 6e Édition

Position Paper

Par la présente, le Gouvernement de la République de Malte tient à remercier la Commission, pour la mise en place d'une discussion au sujet de la révision de la directive dite "retour" qui occupe une place capitale dans le **nouveau pacte sur la migration et l'asile**. Suite aux récentes publications de la Commission européenne, Malte tient à réaffirmer sa position.

I. Présentation de Malte

En vue de garantir à ce pacte un équilibre et une efficacité, en prenant en compte une multitude de perspectives et d'expertises, Malte présente ici sa position et sa stratégie en termes d'immigration et d'asile. Compte tenu de la situation d'urgence actuelle concernant cette question, l'Union Européenne doit être en mesure de gérer les demandes d'asile et les réseaux migratoires. Malte est en première ligne face à ces problématiques car est au cœur de la mer Méditerranée: à mi-chemin entre Gibraltar et Alexandrie, à la sortie du resserrement entre la côte tunisienne et la pointe de la Sicile.

« Depuis 2014, **22 314 personnes sont mortes en Méditerranée centrale.** » selon **SOS Méditerranée**.

La position centrale de Malte face à la crise migratoire en Méditerranée, nous contraint à jouer un rôle crucial dans la gestion des flux de migrants. La pression démographique est déjà un enjeu sur notre petite île de Malte (1582 personnes/km²). Malte a mis en place des mécanismes de recherche et de sauvetage en mer pour secourir les migrants en détresse, conformément au droit international, mais cherche également à dissuader les traversées dangereuses. Le dialogue avec les pays sud-méditerranéens notamment par la négociation d'accords et de mécanismes de soutien est requis. Malte plaide en faveur d'une répartition équitable des responsabilités en matière d'asile et de migration au sein de l'UE, afin de soulager la pression sur les pays géographiquement plus exposés. Malte soutient des politiques d'intégration des migrants qui favorisent leur participation active à la société maltaise, y compris sur le plan économique. Malte cherche à renforcer les contrôles aux frontières pour lutter contre l'immigration illégale, en veillant à ce que les procédures d'asile soient équitables et conformes aux normes internationales. Le gouvernement maltais cherche à coopérer avec d'autres pays de l'Union européenne pour élaborer une politique migratoire commune et équilibrée, tout en soutenant une approche solidaire entre les États membres.

« **Malte a toujours joué un rôle stratégique dans la Méditerranée** » (Ursula von der Leyen).

Or, « **La Méditerranée est devenue un cimetière et le bilan tragique des enfants morts en quête d'asile et de sécurité en Europe est le résultat de choix politiques et d'un système migratoire défaillant** » (Unicef).

Malte rappelle que si une politique en matière d'immigration est plus que nécessaire compte tenu du bilan humain alarmant mis en avant par les ONG et des défis démographiques que nous rencontrons vis à vis de la taille de notre pays. Malte adopte une position stricte au sujet de la politique migratoire européenne pour répondre à une demande forte sur son petit territoire qui ne pourrait être seulement l'objet d'une politique nationale : l'Union Européenne fait sens par la solidarité et l'échange de ses membres aux enjeux communs que nous



rencontrons. Cela implique l'harmonisation des dispositifs européens et le renforcement de leur rôle pour favoriser l'échange d'informations. En considérant que Malte n'est pas la destination finale des personnes qui arrivent sur l'île, lesquelles déclarent vouloir se rendre dans d'autres États membres de l'Union européenne. Les amendements aux **conventions SAR et SOLAS** ne prennent pas suffisamment en compte les inégalités de localisation géographique des pays et ne permettent pas aux yeux de Malte de répondre aux enjeux d'immigration. Il est impératif d'accélérer les efforts visant à renforcer les aspects juridiques et opérationnels de la surveillance des frontières extérieures. Avec l'assistance de **Frontex** et de **l'Agence de l'Union européenne pour l'asile**, nous devons réagir rapidement face aux défis récents que représentent les arrivées croissantes de migrants, en veillant à respecter les droits de l'homme.

II. Position Maltaise quant à la proposition de la commission européenne sur la directive dite « retour » au sein de la politique migratoire européenne

La proposition de directive du Parlement européen et du Conseil vise à accélérer le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans les États membres de l'Union européenne, tout en favorisant la migration légale. Elle vise également à renforcer la coopération entre les États membres et les pays d'origine, ainsi qu'à promouvoir le retour volontaire. La proposition comporte également des recommandations sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle aux frontières de l'Europe conformément à la stratégie digitale européenne. Malte mettra en avant 3 axes pour appuyer sa position quant à cette proposition.

- **Ne pas réduire la politique migratoire européenne à la directive dite « retour »**

Si le contexte de la proposition a déjà été rappelé plusieurs fois dans ce Position Paper ou dans le Preposition Paper de Malte, nous nous concentrerons sur les problèmes identifiés par la Commission dans sa proposition. Ainsi, il est dit que si les États membres, à l'image de Malte, rencontrent des difficultés et des obstacles dans les procédures de retour, les pratiques nationales varient d'un État membre à l'autre et ne sont pas aussi efficaces qu'elles devraient l'être. Selon la Commission, l'absence de cohérence entre les définitions et interprétations du risque de fuite et du recours à la rétention conduit à la fuite de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière et à des mouvements secondaires au sein de l'Union européenne. Selon Malte, cela n'est pas l'obstacle majeur à l'efficacité d'une politique migratoire commune. D'autant que l'UE, selon une publication de Juillet 2017 de la Commission européenne¹, a l'obligation légale et morale de protéger les personnes en danger. Il incombe aux États membres de l'UE d'examiner les demandes d'asile et d'accorder ou non la protection au demandeur. Cependant, si fournir aux réfugiés et aux migrants de la nourriture, de l'eau et un abri pèse lourdement sur les ressources de certains pays de l'UE, on rappellera que cela est possible grâce à une solidarité européenne solide.

- **Ne pas réduire la responsabilité liée au manque de coopération entre ressortissants étrangers et autorités nationales à la seule responsabilité des ressortissants étrangers sans considérer le rôle des autorités**

De plus, Malte est critique quant à l'invisibilisation de la responsabilité des autorités nationales à l'encontre des ressortissants étrangers dans la proposition. En effet, seule la responsabilité des ressortissants est mentionnée dans la proposition de la Commission. Ainsi, il est dit que le manque de coopération des ressortissants de pays tiers ainsi que le manque de coopération entre les autorités nationales des États membres desservent largement l'objectif visant à améliorer les procédures de retour. Or, dans une publication de Juillet 2017¹, la Commission rappelait justement que ces vingt dernières années, l'Union européenne a mis en place des normes communes en matière d'asile, qui comptent parmi les plus élevées au monde avec parmi elles l'objectif de simplifier et d'harmoniser notre système d'asile. Cela s'avère un moyen efficace pour pallier le manque de coopération entre ressortissants étrangers et autorités nationales.

¹ Voir document profil Malte « L'UE et la crise migratoire », à propos du thème « Justice and Fundamental Rights » discuté au sein de l'UE en Juillet 2017.



- **Importance de la coopération entre UE et Pays Tiers ou d'origines**

Malte salue l'attention de la Commission à propos de l'efficacité de la politique de retour de l'Union européenne via la coopération avec les pays d'origine à l'image du **Med9**. Par ailleurs, le compte-rendu de la consultation menée par la **Commission AFET**² sur les accords de réadmission avec des États tiers tels que l'Algérie, le Mali, le Maroc, le Niger, la Tunisie, la Turquie et l'Ukraine présente les tendances générales et les opinions des États tiers sur les dispositions de la directive. Cela en fait une ressource utile pour appuyer cette coopération. Malte rappelle que c'est par un souci des intérêts des pays tiers et d'origine que ces derniers seront disposés à travailler main dans la main avec l'UE. De plus, nous nous opposons formellement à imposer les intérêts de l'UE sans considérer les intérêts des pays tiers et d'origine. Si une proposition tchèque visait à l'imposer de cette manière sans réelle coopération en utilisant la contrainte de la délivrance des visas, Malte rappelle que son économie repose à hauteur de 30% (de son PIB) sur le tourisme et que cela nous nuirait grandement. Si l'objectif de la proposition est dans l'intérêt commun de tous les États membres et respecte le principe de subsidiarité, nous savons que la Commission saura nous donner raison en ce sens. En outre, la proposition est proportionnée aux objectifs poursuivis et ne crée pas d'entraves administratives inutiles, c'est pourquoi Malte souligne encore l'idée précédente avec cette dimension.

*« Nous ferons tout notre possible pour trouver et mettre en œuvre des solutions stratégiques et pratiques fondées sur le dialogue (entre voisins méditerranéens). » déclarent les membres du **Med9** à Athènes.*

Le groupe **Med9** représente un tiers des États membres de l'Union européenne. Le **10^{ème} Sommet** des pays du Sud de l'Union européenne (**Med9**) a récemment eu lieu à Malte. Cela souligne la nécessité d'une coordination des États membres de l'Union Européenne au sujet de la question migratoire en relation avec les voisins sud méditerranéens, pays de transit migratoire dont les Européens ont intérêt à favoriser le dialogue pour éviter les traversées. Malte se réjouit de la démarche allemande à Bruxelles: c'est un chapitre essentiel du **pacte migratoire européen 2023**, qui bloque les négociations sur cette réforme du système d'asile de l'UE. En ce sens, la Grèce a initié le 22 octobre dernier, le **Sommet d'Athènes** réunissant à nouveau les États membres sud européens auquel Malte a répondu présent.

III. Recommandations

1. Une répartition plus équitable des responsabilités en matière d'asile et de migration entre les États membres, prenant en compte les réalités géographiques et les capacités d'accueil de chaque pays. Cela nécessite une amélioration des conventions SAR et SOLAS pour prendre en compte les inégalités géographiques. Malte est favorable à la relocalisation des migrants via une responsabilité partagée et équitable des États membres.

2. Renforcement des aspects juridiques et des mesures contraignantes pour les pays membres pour garantir le respect des droits fondamentaux des migrants. Nous soulignons l'importance d'améliorer les conditions de rétention des ressortissants étrangers, en particulier des personnes vulnérables, et d'éviter la détention des enfants. La mise en place de mécanismes de recherche et de sauvetage en mer conformes au droit international s'inscrit dans cette volonté. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour gérer les demandes d'asile, identifier les mineurs isolés, assurer des soins, et renforcer les contrôles des douanes s'avère prometteuse. Par ailleurs, nous pensons que l'amélioration du Règlement de Dublin peut s'avérer un bon moyen de lutter contre des mouvements migratoires supplémentaires au sein de l'UE. Des sanctions financières et une désolidarisation de l'UE sur d'autres problématiques du pays membre qui refuse de recevoir son quota de personnes migrantes demandeurs d'asile doivent être mises en place.

3. Encouragement d'une coopération avec les pays d'origine et de transit pour traiter les causes profondes de la migration, y compris des investissements dans le développement et l'amélioration des conditions de vie. Cela devrait inclure des investissements dans l'économie verte, le développement, l'amélioration des conditions de vie dans les pays d'origine, et la lutte contre les réseaux de passeurs. Malte craint que la discussion s'arrête à la seule directive dite « retour » car les défis climatiques auxquels nous faisons face mettent en lumière une

² Rapport sur la consultation des États tiers concernant les accords de réadmission.



migration climatique qui va s'accroître à l'avenir comme l'illustre les récents dégâts climatiques en Afrique du Nord. Les conditions de cette directive retour sont les suivantes : L'absence de danger engendré par ce retour au sein du pays d'origine et la non division des familles ou des groupes qui désirent être ensemble. Malte souligne les limites de la directive de retour en matière de négociations, durée, identification des mineurs isolés et vulnérabilité du statut de migrant non reconnu comme réfugié. Malte promeut des leviers d'action en coopération avec les pays d'origine ou des acteurs transnationaux pour protéger les populations vulnérables.

En ce sens, Malte a étudié le compte-rendu de la consultation menée par la [Commission AFET³](#) sur les accords de réadmission avec des États tiers tels que l'Algérie, le Mali, le Maroc, le Niger, la Tunisie, la Turquie et l'Ukraine présente les tendances générales et les opinions des États tiers sur les dispositions de la directive. Il met en évidence les préoccupations et les recommandations des États tiers concernant les garanties de réciprocité, la prise en compte des particularités de chaque État tiers, les types d'aide souhaités, les obligations en matière de droits humains et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cela en fait une ressource utile pour appuyer cette coopération. Les États tiers expriment un déficit de confiance envers l'UE dans les négociations migratoires, réclamant une agence indépendante pour garantir le respect des accords. Certains soulignent des particularismes nationaux et appellent à une approche collaborative prenant en compte les spécificités de chaque pays. Ils demandent des aides financières proportionnelles au nombre de ressortissants accueillis, ainsi que des soutiens pour la réintégration. Sur les droits humains, ils soutiennent des mécanismes de surveillance indépendants et des améliorations des conditions d'accueil. Concernant l'intelligence artificielle, ils prônent le partage tout en exprimant des préoccupations liées à la transparence et à la non-discrimination.

4. Malte plaide pour une solidarité accrue entre les États membres de l'UE dans l'élaboration d'une politique migratoire commune, favorisant l'échange d'informations, l'utilisation de la technologie, et la promotion de politiques d'intégration des migrants par l'harmonisation des dispositifs européens. Cela peut se matérialiser par des investissements européens auprès d'entreprises proposant des services technologiques utiles tels que l'IA (Thales). Enfin, la favorisation de politiques d'intégration des migrants pour leur participation active à la société est un moyen nécessaire à la politique commune de l'UE de faire face avec réalisme aux enjeux migratoires. Malte rappelle qu'une coopération européenne doit dépasser les intérêts égoïstes des États. Nous soulignons donc l'importance d'une coopération régionale et internationale à l'image des concertations Med9. Cela peut passer par une coopération du système européen à l'échelle régionale (Méditerranée) ainsi qu'avec les unions régionales à laquelle appartiennent les pays d'origine des ressortissants pour éviter les conflits d'intérêts nationaux à ce sujet.

Malte a participé le 23 octobre dernier au **Sommet SecuriTech** et remercie [Thales](#) pour son invitation. Le constat est clair, l'Union Européenne doit avoir les moyens nécessaires pour gérer les demandes d'asile et les réseaux migratoires. Malte est en première ligne face à ces problématiques et ne possède pas les moyens pour faire face seul à ces défis migratoires européens. L'intelligence artificielle semble un moyen pertinent (parmi d'autres) pour y parvenir en permettant d'homogénéiser l'accès aux technologies sur l'ensemble du territoire européen. En effet, concernant la gestion des arrivants, et la sécurité des européens ainsi que des ressortissants sans manquer au respect de la vie privée. L'intelligence artificielle peut permettre d'identifier les mineurs isolés exclus de cette directive retour pour ensuite les en informer et éviter les risques de fuites injustifiés ainsi que d'assurer une comptabilité utile pour connaître en temps et en heure le nombre et la composition (femmes, enfants, hommes) des groupes de personnes migrantes. Cela peut permettre d'assurer des soins pour les personnes blessées ou d'envoyer des accompagnants aux mineurs isolés. L'IA au sein des douanes des aéroports par exemple, peut permettre un meilleur contrôle des falsifications des identités. Qui plus est, l'IA doit être utilisée à la lumière des objectifs de l'UE, dans le cadre du respect des droits fondamentaux. Les paramètres d'utilisation de l'IA doivent être choisis de manière consensuelle.

Malte rappelle qu'il a participé au **Sommet de Madrid** conviant les États membres et à la consultation du service juridique. Cela nous a permis d'approfondir les convergences et divergences des États concernant l'élaboration de la proposition de la Commission européenne et de réaffirmer la position de Malte. Malte a aussi été convié à un rapprochement des gouvernements socialistes (Espagne,

³ Rapport sur la consultation des États tiers concernant les accords de réadmission.



Portugal, Allemagne, Slovénie, Malte) ce qui nous permet de mettre en avant nos intérêts communs à propos de la politique migratoire européenne en vue d'élaborer des amendements pertinents. Malte tient aussi à communiquer davantage sur sa situation migratoire et à demander des soutiens supplémentaires européens (logistique et financier) pour faire face à cette situation. Malte tient aussi à favoriser ses intérêts économiques dans la politique migratoire européenne.

IV. Conclusion

Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec les autres États membres et la Commission Européenne pour élaborer une politique commune en matière d'immigration et d'asile qui soit équilibrée, solidaire et efficace. Nous insistons ici sur l'importance d'une vision équitable et solidaire de la gestion des migrants en UE sans céder à une stratégie non coopérative voire offensive à l'encontre de nos voisins sud méditerranéens. Malte s'attache à envisager la rigueur au sein de l'UE, en renforçant les contraintes juridiques à l'encontre des États membres non respectueux de la responsabilité partagée et proportionnée quant à l'accueil des migrants. D'autant plus que l'élaboration d'une politique européenne commune ne prendra sens que si elle est appliquée. L'UE s'est employée à parvenir au fait que les demandeurs d'asile soient traités de manière uniforme dans toute l'Europe et c'est par une collaboration par tous les États membres que cela pourra se mettre en place. Nous tenons aussi à réaffirmer l'importance des migrants dans la défense de nos intérêts européens. Malte aimerait voir le sujet de l'intégration des migrants davantage discuté. Nous vous remercions de prendre en considération nos recommandations et sommes ouverts à toute discussion supplémentaire sur ce sujet vital pour l'avenir de l'Union Européenne.

Sources:

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0238_FR.html
<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20170627ST078419/lutte-contre-la-migration-irreguliere>
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-6-2006-0268_FR.html
<https://www.breizh-info.com/2023/09/05/224134/migrants-pourquoi-ils-evitent-malte-comme-la- peste/>
<https://fr.euronews.com/my-europe/2023/10/12/la-reforme-de-lue-sur-limmigration-entre-dans-sa-derniere-ligne-droite-voici-ce- quil-faut->
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:62017CC0240&from=DE>
<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/expulsion-decisions-mutual-recognition-by-eu-countries.html#:~:text=QUEL%20EST%20L%20OBJET%20DE%20L%20EST%20RESPECTEE%20ET%20APPLIQUEE.>
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A33105>
<https://www.lejdd.fr/Politique/immigration-litalie-la-grece-malte-et-chvpre-denoncent-la-gestion-des-flux-de-migrants-dans-lue-4147243>
<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/291170-asile-et-migrations-retour-sur-une-politique-europeenne-controversee>
<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/securite-thales-assurera-le-controle-biometrique-aux-frontieres-de-l-europe-7680181a-8bef-11eb-b672-612e66e80ead>
<https://www.touteleurope.eu/pays/malte/>
<https://www.elvsee.fr/emmanuel-macron/2023/09/29/10-sommet-des-pays-du-sud-de-lunion-europeenne-med9-a-malte>
<https://information.tv5monde.com/international/malte-les-pays-mediterraneens-de-lue-vont-tenter-daccorder-leurs-positions-sur>
<https://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/PL%20690%20Traite.pdf>
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/>
https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/malta_fr
https://malta.representation.ec.europa.eu/strategy-and-priorities_en
https://european-union.europa.eu/priorities-and-actions/actions-topic_en
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/>

20/11/2023

Laura Petitjacques Alves

